

/ Projet de délibération 8

**RENOUVELLEMENT URBAIN ET COHÉSION SOCIALE. NPNRU - ZAC Marché Monmousseau
Balmes - Dénomination du nouveau parc qui relie les quartiers du plateau au parc Louis Dupic.
DÉCISION DU CONSEIL**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, la Métropole de Lyon est aménageur de la Zone d'Aménagement Concertée « Marché Monmousseau Balmes », opération qui a vocation à relier les quartiers du plateau et le centre-ville. En plus d'un programme de près de 1 000 logements, le projet prévoit la réalisation de 3 équipements publics municipaux (halle du marché, création d'une crèche et reconstruction du gymnase Jacques Brel et de nouveaux espaces publics. Ainsi, la place du marché sera complètement réaménagée et un parc végétalisé linéaire d'un peu plus de 2 hectares sera créé pour relier les quartiers du Plateau au Parc Louis Dupic.

Les travaux de préfiguration du nouvel espace vert sont finalisés et une section en a été ouvert à la population. L'aménagement définitif de ce nouveau parc sera réalisé à l'horizon 2028.

Considérant l'enjeu de la place de la nature en ville, du rôle de la biodiversité et de l'alimentation saine et durable et la réflexion autour de la fertilisation naturelle des sols développés dans le cadre du projet plateau fertile, il est proposé de dénommer ce nouveau parc « Ana Maria Primavesi ».

Ana Maria Primavesi est un ingénieure agronome, née en 1920 en Autriche, et décédée en 2020, à près de 100 ans. Elle a vécu une très grande partie de sa vie au Brésil où elle a été enseignante à l'université fédérale de Santa Maria. Elle est notamment reconnue pour son travail sur les pratiques de l'agroécologie, qui visent à ré-insuffler les connaissances de l'écologie scientifique dans la production agricole. A contre-courant des modèles d'agriculture productiviste, elle a œuvré pour une vision où l'agriculteur ne prétend pas dominer la nature ou l'exploiter sans limite, mais au contraire apprend à mieux l'utiliser, à travailler avec, et non contre. La place de la biodiversité, notamment dans le sol joue un rôle prépondérant dans son modèle.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2121-30 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, les noms à donner aux rues, voies et parcs publics ;

Considérant les enjeux relatifs à la place de la nature, à la biodiversité, à la végétalisation présents dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine ;

Je vous demande de :

- Dénommer le nouveau parc qui relie les quartiers du plateau au centre ville "Ana Maria PRIMAVESI".

Le Maire,

Michèle PICARD